

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEBLOND, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 28 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 28 novembre 1848.

Des intérêts des partis

SUR LA QUESTION DE LA PRÉSIDENTE.

§ 3. Des républicains.

Nous ne parlons point ici du parti de la République constitutionnelle et régulière, qui est le nôtre, et qui, depuis les journées de juin, est en possession du gouvernement. Notre pensée, que nous avons assez fait connaître, est que les mains qui ont mérité le pouvoir en sauvant la République et l'ordre, et qui l'ont dignement porté, doivent en rester dépositaires.

Nous adressons les réflexions qui suivent à cette portion des républicains ardents qui, peut-être, regrettent la victoire de juin, et qui pensent qu'il n'a pas été accordé une assez ample satisfaction aux intérêts démocratiques dans les actes de la législation et dans ceux du gouvernement. En un mot, nous parlons aux partisans de la candidature Ledru-Rollin et à ceux de la candidature Raspail.

Nous leur demanderons : Etes-vous ou non républicains ? Si vous vous déclarez républicains, pouvez-vous ne pas reconnaître qu'il n'y a réellement et sérieusement en présence que deux candidatures : l'une républicaine, celle du général Cavaignac, et l'autre soutenue par la ligue des trois monarchies, celle du prince Louis-Napoléon Bonaparte ?

Le général Cavaignac n'est pas un républicain de votre nuance : soit ; mais, enfin, c'est un républicain. Si vous en doutiez en présence du déchaînement de toutes les catégories de royalistes contre lui, vous seriez des gens que la passion a rendus aveugles.

Le prince Louis est-il un républicain ? C'est demander si tous ces rous des régimes déchus, qui exploient aujourd'hui le nom de Napoléon, qu'ils ont souillé jadis, sont des républicains.

Vous avez donc à choisir entre un homme qui n'est pas républicain comme vous, mais qui est républicain, et un homme qui se fait le drapeau de la restauration monarchique.

Point de milieu ! Car il est certain que qui ne vote pas pour Cavaignac, vote par cela même pour Bonaparte.

En vain vous inscrirez sur vos bulletins le nom de Ledru-Rollin, ou celui de Raspail, ou celui de L. Blanc, autant y mettre celui de Bonaparte ; — et qui vote pour Bonaparte, vote pour l'abolition de la République, pour un empereur ou pour un roi. Sans cela, concevriez-vous ce merveilleux accord d'espérances qui reposent sur la tête du prétendant impérial, — en attendant qu'il fasse place au prétendant légitime ou au prétendant quasi-légitime ?

La République, dites-vous, n'a pas rempli tout ce que vous vouliez. Il s'agit de savoir si vous attendez davantage de la monarchie.

La République est un cadre où peuvent se placer toutes les réformes praticables ; c'est le miroir qui reflète la société

avec toutes les idées qui y dominent. Les vôtres n'ont pu encore y entrer. Eh ! bien, patience ! si vos idées sont justes, elles deviendront celles de la majorité, et par la force de la majorité elles pénétreront dans les lois, elles se feront gouvernement. Par la République, par le suffrage universel qui en est l'essence, c'est le peuple qui règne, c'est le peuple qui dicte ce qu'il veut. Sous la monarchie, c'est autre chose ; il y a un mur d'airain entre le peuple et le pouvoir.

L'idée n'a pas le droit de régner, dès qu'elle apparaît ; mais elle a celui de se produire, de se propager en toute liberté, de se faire peuple, si elle le peut, et alors seulement elle sort du domaine de la théorie et de la discussion pour entrer dans les faits.

Que sert de combattre la Constitution de 1848, si en la faisant tomber, c'est au profit d'une autre qui s'éloignera encore bien plus de vos principes ?

La Constitution de 1848 n'est pas tout ce que vous voudriez qu'elle fût ; mais vous ne pouvez nier ceci : c'est que chez aucun peuple et à aucune époque, il n'en a existé une qui fût plus largement démocratique.

Vous attendez-vous à ce que le prince Louis-Napoléon Bonaparte vous en apportera une meilleure ? Non, vous confessez vous-mêmes que son nom signifie servitude du peuple, oppression et despotisme.

Il s'agit de choisir entre la Constitution de 1848, qui contient en soi tous les germes d'amélioration, et je ne sais laquelle des constitutions de l'an VIII ou de l'an XII qui nous donnera le pouvoir concentré, la presse étouffée, les élections monopolisées, un corps législatif de muets, et un sénat de grands dignitaires.

Quoi que vous pensiez de la Constitution de 1848, vous devez reconnaître qu'elle a pour base la souveraineté du peuple organisée, c'est-à-dire, l'instrument de toutes les réformes.

Nous avons lu le programme de la réunion des représentants dits de la Montagne, et nous y avons trouvé des principes dont quelques-uns sont, à notre point de vue, faux, les autres mal posés ou susceptibles d'interprétations et d'applications dangereuses. Mais nous y avons vu avec joie un renoncement explicite à toutes les voies de violence et la déclaration formelle que toute réforme profitable ne pouvait être que légale et pacifique.

Quoi que vous pensiez de la Constitution de 1848, vous devez reconnaître qu'elle a pour base la souveraineté du peuple organisée, c'est-à-dire, l'instrument de toutes les réformes.

Nous avons lu le programme de la réunion de représentants dits de la Montagne, et nous y avons trouvé des principes dont quelques-uns sont, à notre point de vue, faux, les autres mal posés ou susceptibles d'interprétations et d'applications dangereuses. Mais nous y avons vu avec joie un renoncement explicite à toutes les voies de violence, et la déclaration formelle que toute réforme profitable ne pouvait être que légale et pacifique.

Eh bien ! demandez-vous donc de quel point il faut partir, et par quelle route il est possible d'arriver à ces réformes. Vous trouverez, en raisonnant sans passion, qu'il faut partir de ce qui est, et qu'il faut passer par la voie constitutionnelle. Il faut cela ou revenir aux barricades.

A votre avis, à l'avis du moins de quelques-uns de vous, car ce n'est pas celui de Lamennais ni de son école, l'institution de la présidence est mauvaise. Vous avez voté contre elle, mais vous avez été en minorité.

Eh ! bien, qu'y pourriez-vous faire jusqu'à la prochaine révision de la loi constitutionnelle ? Il faut bien que le président soit nommé ; il faut bien qu'un nom sorte du scrutin. Ce sera avec votre concours ou sans votre concours. Vous ne parlez pas de vous abstenir, et vous faites bien. Vous votez ; mais, à l'exemple des légitimistes et des orléanistes, prenez-vous la *planche napoléonienne* pour tourner la position et parvenir à votre utopie ? Mon Dieu ! ce calcul, de votre part, ne serait pas plus immoral, et peut-être serait-il aussi juste que celui de ces messieurs. Vous êtes plus scrupuleux ; grâce vous en soient rendues. Mais pour être francs et loyaux, il ne faut pas être impolitiques.

Les partis dynastiques ne font qu'une seule tête, et ils se mettent trois contre la République toute seule, et pourtant, si la République est en péril, ce n'est que parce qu'elle est divisée.

Oh ! la République est assez forte pour lutter à elle seule contre les trois monarchies ! Mais malheureusement, il y a aussi trois républiques, et chacune s'obstine à avoir son drapeau séparé.

Les sept à huit cent mille voix qui se partageront entre Lamartine, Ledru-Rollin, Raspail et L. Blanc, feraient l'appoint de ce qui manquera peut-être à Cavaignac, et ces sept à huit cent mille voix ne profiteront de rien aux candidats qu'elles iront trouver, ni aux partis que les donneront. Mais elles profiteront à Bonaparte et à la restauration monarchique.

Ceux-là ne sont pas républicains en réalité, qui sacrifient les principes pour un nom, et qui perdent la cause de la République par ressentiment contre une personne.

O vous, qui céderiez à ce misérable esprit de rancune et de coterie, voyez donc la haine furieuse des monarchistes de toutes les espèces contre Cavaignac, considérez ce débordement croissant de calomnies et d'intrigues dont on accable bien moins sa personne que la cause qu'il représente, et que vos yeux se dessillent !

J.-R. M.

Assemblée nationale.

Nous ne connaissons encore que la première partie du drame parlementaire qui a dû se dérouler samedi, devant l'Assemblée et devant la France. Le courrier a laissé M. Cavaignac à la tribune, répondant à l'attaque de M. Barthélemy St-Hilaire.

Nos impressions, on le comprend, ne peuvent donc être qu'incomplètes, et si nous désirons ardemment qu'elles ne

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DES THEATRES.

Théâtre national de la Guillotière, M. Jérôme Cotton. — Le vrai club des Femmes.

L'autre soir, par une brise carabinée, je m'en fus au théâtre national de la Guillotière, où l'on me traita d'aristocrate. Le mot est vif. Voici le fait :

Le théâtre national de la Guillotière est un grand parallélogramme, décoré de façon propre, sinon élégante, avec stalles, baignoires, balcon, premières, secondes, etc.... Les banquettes, rembourrées en pousapin, offensent quelque peu les spectateurs ; mais, par compensation, deux poêles, chauffées au charbon de terre, imprègnent l'atmosphère des plus saines émanations. Quatorze ou quinze becs de gaz, à l'huile, versent des torrents de lumière (style Lefranc de Pompignan) jusqu'aux parties les plus reculées de l'édifice.

Le public, à la représentation à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, se composait d'une centaine de citoyens et de citoyennes. Un petit groupe de femmes tricotait des bas de laine dans un angle de la salle, non loin de l'un des poêles mentionnés. L'orchestre, formé de cinq musiciens, accordait mélancoliquement ses instruments à cordes, au pied du rideau, vaste étendue de calicot noir, parsemée de points et d'étoiles en papier doré. Les troisièmes, impatientes d'applaudir, prélaient, avec les pieds et sur l'air des *Lampions*, aux magnificences attardées de la scène.

Le spectacle était affriolant, deux vaudevilles et le chef-d'œuvre de M. Mélesville (*Quid est-ce Mélesville ?*) ce qu'il a fait de mieux en ce genre, un mélo-mimo-drame à tous crins, affaibli d'un titre éminemment propre à stimuler les appétits de la

foule, SALVATOR, chef des INVISIBLES, ou les Rochers de la Madone !

Je ne suis pas aussi habile nageur que Léandre et M. Jérôme Cotton n'est pas Héro (sans calembourg) ; mais j'aurais, au besoin, franchi le Rhône à la nage pour arriver, ce soir-là, au théâtre national de la Guillotière. Le mélodrame antique a ceci d'admirable, que le moindre des comparses qu'il emploie a pour le moins cent coudées. Hélas ! qui nous rendra le vrai mélodrame d'autrefois avec ses cavernes, ses vertus persécutées, ses brigands, ses trappes et ses oubliettes. Il me souvient avoir entendu raconter à un notaire qui ne mentait jamais ainsi que le chevalier d'Esbonne, qu'en 1822, à Bordeaux, à l'issue d'un mélodrame, tous les spectateurs devinrent chauves ! Je l'admets. Mais la jeune génération, habituée aux traitres à l'eau-de-roses, aux émotions édulcorées et aux situations émollientes, refusera tout crédit à mon notaire. Eh bien ! qu'elle aille au théâtre national !

Salvator, chef des Invisibles, désespère Raguse et son prince, le duc Alberti, qui a sous ses ordres six chasseurs de Vincennes ornés de casques moyen-âge. Les invisibles sont des drôles, accoutumés à chercher dans les poches de leur voisin ce qu'ils ne trouvent pas dans les leurs et à envoyer ledit voisin à l'autre monde s'il fait mine rébarbative.

Raguse, située au fond des coulisses, est dans l'abomination de la désolation ! Il lui prend envie de se jeter à la mer Adriatique, mais l'Adriatique est gelée ! Alors Alberti monte à sa tour avec ses six chasseurs. Il l'aperçoit que l'herbe qui verdoie et Camille, horreur ! Camille, le fruit de ses entrailles, entraînée par les invisibles vers les rochers de la Madone. Alberti et ses six chasseurs de Vincennes versent sept larmes. La toile tombe.

Quand je dis *tombe*, l'expression est inexacte. A mon arrivée, la toile m'avait fort intrigué, non par ses étoiles d'or, car je ne suis aucunement astronome, mais par l'aspect d'un système de cordages et de pavés, destinés à la manœuvre au gré des machinistes. Le procédé m'avait paru neuf, ingé-

nieux, économique, mais inquiétant. — Quand il s'agit de voiler aux spectateurs émus les sept larmes du prince et de sa suite, le rideau faillit à son devoir. Une lutte s'engagea entre le calicot, le chanvre et les pierres, à la grande risée du public qui reprit *rinforzando* l'air des *Lampions*, et, sans l'intervention des invisibles, du prince et des chasseurs, je ne sais ce qu'il fut advenu.

C'est à cet instant critique, que, riant à l'unisson, j'entendis murmurer, en sourdine, à mon oreille l'épithète fatale — d'aristocrate — que j'acceptai avec une résignation toute chrétienne.

Au second acte, le rideau, fatigué sans doute de sa récente défaite, s'étant très-péniblement relevé, apparurent les rochers de la madone ! Seigneur Dieu ! quels rochers ! ce doit être au moins quelque professeur du palais St-Pierre qui les a brossés ! — Traqués dans leur taunière, les invisibles sont aux abois. Feux du Bengale, déclamations, arquebuses, conspirations, protestations, roulements de tonnerre, mines, contre-mines et poignards, restent impuissants contre les casques pointus des chasseurs qui délivrent la belle Camille, devenue folle d'épouvante et de douleur, car Léonce est mort !

Apollon, Dieu de Smythe et de Délos, pendant que la portion féminine de l'auditoire verse un déluge de larmes amères ; dis-nous quel est ce nouveau personnage. Apollon, Dieu sauveur.

Pleurez, ô vierges de Raguse ! Salvator, le terrible chef, a vu Camille, la fleur des pois de la cité, l'enfant aux doux yeux bondissant par les prairies comme un faon des montagnes, et Salvator a connu l'amour et ses fureurs !

Pleurez, ô vierges de Raguse ! Alors, sous le déguisement d'un noble et preux chevalier, il a pénétré dans le palais d'Alberti, et charmé la jeune fille innocente et pure. Camille l'a cru mort à l'attaque des ro-

soient pas modifiées, nous ne pouvons cependant les considérer comme définitives.

En effet, tout ce que nous savons de la discussion, à l'heure où nous écrivons ces lignes, donne raison à M. Cavaignac contre les calomnies dont il a été assailli dans ces derniers temps. Nous sommes heureux d'ajouter que ses explications ont, jusqu'à présent, lavé la commission exécutive des reproches qui lui avaient été faits, en même temps qu'elles ont justifié suffisamment l'attitude prise par le général dans les funestes journées de juin.

En un mot, et si rien ne vient changer l'aspect de la question, on peut dire sans crainte que chacun, dans cette révolution, a fait son devoir; qu'il n'y a eu dissension que sur des points de tactique; que toutes les précautions nécessaires étaient prises et que le débat ne peut plus rouler que sur des questions stratégiques.

Telle est l'opinion qu'a fait naître en nous l'étude des deux premiers discours que nous avons apportés notre correspondance. Et nous tenons à le répéter, pour que l'on ne vienne pas après coup nous accuser d'avoir porté un jugement anticipé sur des faits encore incomplets: — ce n'est qu'avec les éléments connus et en supposant qu'ils ne varient plus, que nous nous sommes formé l'opinion émise dans ces quelques lignes.

Du reste, le courrier du matin, dont nous insérerons la correspondance plus loin, dira si nous nous sommes trop hâté de juger le débat solennel qui, depuis six jours, tient la France en suspens.

Un mot encore, avant de finir, sur une escarmouche d'avant-poste qui avait précédé la bataille de samedi. Nous voulons parler de M. Jules Favre et de ses interpellations à M. Dufaure, au sujet des influences électorales.

Un représentant, nous écrit-on, un représentant disait dans les couloirs de l'Assemblée que c'était une comédie jouée entre l'ancien secrétaire-général et le ministre actuel, pour fournir à celui-ci l'occasion d'un éclatant triomphe.

Si le mot n'est pas vrai, il est du moins parfaitement vraisemblable. Jamais, en effet, accusation plus banale et plus dépourvue de preuves n'a échoué avec plus de fracas devant le bon sens et la lumineuse éloquence de M. Dufaure. M. Jules Favre, ses arguties d'avocat plaçant, ses *cancans*, ses insinuations anodines, ses libelles et ses *images* de cabaret, tout cela a été pulvérisé, et la chambre en a fait bonne justice en passant à l'ordre du jour.

Ajoutons que M. Dufaure avait pris texte d'une de ces attaques pour justifier sa lettre à M. Odier, comme étant l'acte libre d'un citoyen libre.

Cette lettre, comme on sait, écrite à M. Odier, banquier, qui demandait au ministre son opinion d'homme sur le général, cette lettre a fait une immense sensation dans le haut commerce. La loyauté avec laquelle M. Dufaure déclare qu'il croit aux sentiments de franchise et de probité du général ne peut laisser aucun doute dans les esprits impartiaux; et si, là aussi, se cachaient les ressorts d'une comédie honteuse, il faudrait douter de tout, voiler l'honneur français et honnir l'humanité!

Pendant que la fraction exaltée du parti légitimiste s'attèle, avec la *Gazette de France*, au char du prince Louis, les hommes modérés de cette opinion représentée dans la presse par l'*Union* et l'*Opinion Publique* gardent une prudente réserve et signalent les écueils que rencontrera leur parti dans la fausse voie où voudrait l'engager M. de Genoude.

Nous en trouvons la preuve dans l'extrait ci-dessous de l'*Opinion*:

« Nous croyons plus que jamais nécessaire de maintenir l'irresponsabilité de la droite dans cette question de la présidence. Que les hommes de bien et de bonne volonté dont elle se compose se prononcent, suivant les inspirations de leur conscience, en présence du scrutin; mais qu'on ne puisse jamais dire que la droite ait adopté ni l'une ni l'autre de ces deux candidatures, qu'elle en ait fait une affaire personnelle, et qu'elle réponde du succès devant le pays, quand ce

succès peut être une calamité publique.

« Ce n'est pas nous qui avons rendu le gouvernement de notre pays électif, ce n'est pas nous, par conséquent, qui sommes condamnés à patroner un mauvais choix. Puisqu'il ne nous a pas été possible de trouver une candidature modérée et toute sociale, qui pût protéger les intérêts d'ordre pendant l'épreuve politique à laquelle nous assistons, nous nous retrouvons, la tristesse dans le cœur, dans le scrutin, en priant Dieu, suivant les belles paroles d'un évêque, de nous guider, et qu'on nous permette d'ajouter ce mot peut-être sévère, mais qui exprime le fond de notre pensée, en priant Dieu de nous inspirer le choix le moins fatal à notre patrie.

« Notre grande préoccupation, nous ne le cachons pas, est de maintenir la position de la droite intacte, de ne la compromettre dans aucune de ces deux intrigues, de prouver à ce pays que si les hommes de la droite, comme il convient à de bons citoyens, choisissent individuellement entre deux chances celle que, dans leur conscience, ils jugent la moins funeste à leur pays, la droite demeure en dehors de ces combinaisons avec l'ensemble de ses idées, la fermeté de ses convictions, la pureté de ses sentiments et l'élevation d'un patriotisme qui, tout en portant secours aux misères actuelles, ne désespère pas de la fortune de la France. »

Nous lisons dans le *Moniteur*:

« Le régime établi par la loi du 2 juillet 1843, sur les sucres, laisse encore en souffrance les intérêts qu'il avait voulu concilier.

« Les faits nouveaux qui se sont produits sous l'empire de cette législation rendent nécessaire une nouvelle étude de la question.

« D'accord avec ses collègues aux départements des finances et de la marine, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider que cette étude serait confiée à une commission dans laquelle seront représentés l'intérêt colonial et maritime, l'intérêt de la sucrerie indigène et de l'agriculture, l'intérêt du commerce d'exportation et celui du trésor.

« En conséquence, les chambres de commerce et des manufactures, organes des divers intérêts, ont été invitées à désigner chacune un délégué pour les représenter dans la commission.

« Dès qu'elles auront fait connaître leur choix, le ministre de l'agriculture et du commerce s'empressera de constituer cette commission. Elle comprendra, outre les délégués dont il s'agit, des représentants de nos trois colonies à sucre, un membre du comité d'agriculture de l'Assemblée nationale, un membre du conseil général d'agriculture, le directeur de l'administration des douanes, le directeur des colonies au département de la marine, le chef de la division du commerce extérieur, et un chef de bureau faisant les fonctions de secrétaire. »

Nous avons sous les yeux le numéro spécimen d'un nouveau journal qui va paraître à Lyon, sous le titre du *Républicain*.

Nous extrayons de sa profession de foi les lignes suivantes qui indiquent la ligne que suivra ce nouvel organe de la République démocratique et sociale:

— Le suffrage universel et direct pour la députation et pour toutes les fonctions publiques où la raison en demandera l'application.

— La liberté illimitée de la presse et de toute manifestation de la pensée. — La suppression du cautionnement des journaux ainsi que des droits de timbre et de poste sur tous les écrits publics.

— Le droit à l'existence reconnu et garanti par l'Etat, soit que, par sa sollicitude, il n'y ait pas une seule aptitude qui ne soit utilisée, soit que, dans le cas d'une inoccupation momentanée, il subviene fraternellement aux besoins des travailleurs inoccupés.

— Consécration légale du droit au travail, et, comme conséquence, obligation pour l'Etat de favoriser les associations d'ouvriers au moyen de prêts, de commandites sérieuses, qui devront avoir pour résultat d'affranchir le travail de la dîme usuraire du capital, et partant de couper court à la

ause de la misère.

— Application complète du principe de centralisation en vue de la puissance et de la grandeur de la République. — Concentration entre les mains de l'Etat de l'instruction publique, des moyens de transport et de locomotion, des assurances, et de toutes les entreprises d'utilité publique, telles que mines, usines à gaz, etc.

— Monopolisation du crédit par la réunion de la Banque de France au domaine national et la création de bons hypothécaires.

— Abaissement successif du taux du prêt jusqu'au chiffre strictement nécessaire pour couvrir les frais d'administration.

— Surveillance par l'Etat du commerce des céréales.

— Impôt progressif sur le revenu, les successions, les pensions et les salaires de tous les fonctionnaires et employés sans exception.

— Application de la loi de déshérence aux terres laissées sans culture.

— Suppression de tous les impôts indirects qui pèsent sur les objets de première nécessité.

— Suppression de la patente.

— Inaliénabilité du domaine national.

— Destination du domaine national aux premiers travaux d'organisation agricole et industrielle par l'Etat.

— Suppression des offices avec indemnité.

— Simplification des formes judiciaires.

— Application du jury à tous les tribunaux.

— Gratuité complète de la justice, l'Etat salariant tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, sans exception.

— Amovibilité des fonctionnaires de tout ordre.

— Responsabilité réelle de tous les fonctionnaires.

— Indivisibilité du pouvoir.

— Education générale et professionnelle donnée gratuitement par l'Etat et rendue obligatoire.

— Liberté religieuse illimitée.

— Suppression du traitement des ministres des divers cultes.

Un rapprochement.

S'il est des mots qui hurlent de se trouver ensemble, il est des noms qu'on ne voit accolés qu'avec un profond sentiment de tristesse.

Nous trouvons la signature de G. Cadoudal au bas de la déclaration du congrès légitimiste de Rennes, qui porte le prince Louis à la présidence!

Italie.

TENTATIVE DE FUITE DU PAPE.

On lit dans un bulletin du *Diario*, en date du 18, les graves nouvelles suivantes:

« Le Pape a voulu fuir de Rome. Cette nuit il a été gardé à vue. Il n'a pas voulu céder.

« Divers ambassadeurs des puissances étrangères l'encouragent dans sa résistance. Un bâtiment espagnol est prêt à le conduire à Malte ou à Marseille. Les cardinaux sont tous en fuite.

« Le pape a fait une lettre aux ambassadeurs, dans laquelle il prend congé d'eux.

Le Cercle populaire gouverne Rome à l'heure qu'il est. Demain ou après demain la chambre se constituera et le peuple lui présentera, comme première question, la constitution italienne.

Des lettres particulières ajoutent que le pape est assiégué dans le Quirinal. D'autres lettres disent que le pape a fini par céder aux exigences du peuple.

NOUVELLES LOCALES.

Il est onze heures, et le courrier ne nous est pas encore parvenu. La malle qui amène les voyageurs, en suivant l'ancien parcours, est cependant arrivée depuis deux heures. Nous ne pouvons que protester de rechef contre de pareils retards; et, puisque le nouveau service par Roanne paraît devoir être plus long encore que le précédent, en désespoir de cause, nous demanderons que l'on revienne aux anciens errements.

De la sorte, du moins, on saurait à quoi s'en tenir, et le commerce, pas plus que la presse, n'attendrait en vain

chers de la madone, et Camille a perdu la raison!

Pleurez, ô vierges de Raguse!

Mais, Salvator-Léonce n'est pas défunt. Il a juré de sauver ses invisibles ou de périr. Prisonniers dans la forteresse, les débris de sa troupe de gredins espèrent en sa valeur et sa prudence.

Leur confiance en lui ne sera pas trompée.

Sous l'armure de chevalier, il entre à Raguse et agit son toquet à plumes par-dessus les créneaux. O exigüité du personnel!... Ce sont les captifs eux-mêmes qui accourent pour se délivrer. L'incendie dévore la forteresse: les couteaux étincellent; le plomb siffle par les airs. Tarare!... les bandits succombent; Salvator sanglant est repoussé sur la scène et poignardé aux pieds de Camille qui meurt en le reconnaissant.

Un mélodrame, où l'on ne compte pas douze assassinats, quatorze empoisonnements, un rapt, quarante-un brigands est un mélodrame honnête, pâle, insignifiant, sans saveur incapable de donner à la foule les palpitations anévrismatiques indispensables. L'idéal du genre serait une œuvre spécialement composée pour un parterre de chirurgiens.

Les *rochers de la Madone*, sans réaliser ce programme, m'ont fait concevoir une profonde estime pour le Malesville inconnu dont ils procèdent. Je ne vois que M. Jérôme Coton qui puisse, comme artiste, dépasser la hauteur d'inspiration où s'est élevé le poète. Dans le rôle du chef des invisibles, il m'a donné des attaques de nerfs morales que j'essaierais en vain de traduire. Appelait-il — *Camille! Camille!* — Mes cheveux se dressaient comme au contact d'une machine électrique. Un oui, un pauvre petit oui, est pour M. Coton l'occasion d'un triomphe étourdissant. Aux Célestins, au Grand-Théâtre, les oui sont d'un bourgeois désastreux; mais à la Guillotière, voyez le chef des invisibles... Son œil s'enflamme et roule dans l'orbite; l'arc des sourcils s'élève et s'abaisse en accent circonflexe; la poitrine se dilate, les muscles du

corps se tendent, la main se crispe: le pied droit se rejette en arrière, le gauche s'affermir en avant. Soudain, par un mouvement rapide, l'acteur déjoue votre attente. Il remonte la scène, interroge les coulisses, fait un geste désespéré, revient enfin à la rampe, et là, rassemblant une seconde fois sur sa personne tous les signes extérieurs qui décèlent les orages de la pensée, il dit — oui! — et vous frémissez!...

M. Jérôme Coton est adoré à la Guillotière, comme jadis il l'était à la galerie de l'Argue. C'est très-certainement un grand acteur auquel il ne manque que de la voix pour en donner suffisamment. Qu'il me soit permis de rappeler, en terminant, une anecdote bien connue et qui atteste toute la présence d'esprit de M. le directeur du théâtre national de la Guillotière.

C'était à la galerie de l'Argue: on jouait un drame où la présence d'un âne était nécessaire. L'âne fit défaut. Pourquoi? Je l'ignore. Le public gronde, s'irrite, tempête et réclame impérieusement le comparse à longues oreilles. La situation empire et devient menaçante, quand M. Jérôme s'avance. Un profond silence s'établit aussitôt. — Messieurs, dit-il, c'est un cas de force majeure. L'âne est gravement indisposé; mais je vais, à sa place, vous dire une chansonnette!

Ce lazzi surprit le public qui éclata en applaudissements.

Le Vrai Club des Femmes, comédie en deux actes et en vers de M. Méry, a été sifflée samedi aux Célestins et sifflée dimanche au Grand-Théâtre.

Je ne sais quelle femme d'esprit appelait, au XVII^e siècle, Lafontaine un *fablier*, prétendant qu'il composait ses fables en quelque sorte à son insu et avec une fécondité semblable à celle d'un arbre jeune et vigoureux.

Improviseateur inépuisable, M. Méry peut être mis en regard du Bonhomme, si ce que l'on a dit de ce dernier est la vérité. A en croire les indiscrets, il faut au poète marseillais moins de temps pour enfanter une comédie en cinq actes,

qu'il n'en fallut à Dieu pour créer la lumière. Sans ajouter foi à cet audacieux paradoxe, je tiens volontiers M. Méry pour une de ces natures richement douées auxquelles il suffit de vouloir, qui accomplissent sans efforts, et méprisent ces deux vers de Boileau:

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage; Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Mais Boileau, ce rude ouvrier du Parnasse, se défiait des prodiges en poésie. Richesses vite dépensées, richesses mal dépensées, croyait-il. Il disait sans doute avec son confrère J.-B. Rousseau, que tous ces gâcheurs littéraires, s'ils avaient l'éclat du verre, en gardaient la fragilité.

Mais pourquoi chercher noise à M. Méry? Pourquoi joindre des récriminations aux sifflets injustes du parterre? Au demeurant, si M. Méry passe comme une étoile qui file et disparaît, qu'importe? N'est-il pas le maître d'user de son bien comme il l'entend? Qu'il le jette par la porte ou la fenêtre, à la rue ou à la rivière, en vérité, je n'ai rien à y voir! Sa verve intarissable est à lui; son imagination brillante, son esprit ingénieux, fin, délicat, sont à lui, à lui seul. Qu'il les mette aux pieds d'Eva, qu'il les entraîne à sa suite, à la guerre du Nil, dans la Floride, partout où il lui plaît, c'est son droit. La critique, cette vieille au musée de fouine, a beau mettre ses lunettes et le poursuivre des pôles à l'équateur, M. Méry la désarmera toujours par quelques uns de ces vers harmonieux dont il a le secret, et que j'ai retrouvés à chaque page dans cette comédie, sifflée sur nos deux théâtres.

Le Vrai club des femmes est une satire bienveillante dirigée contre les partisans de l'émancipation des femmes. — Mais une comédie de mœurs, fût-elle écrite avec la plume d'or de M. Méry, n'a pas droit d'hospitalité sur notre scène? — Le parterre l'écoute, se regarde, et dit, en cherchant sa clef forcée: — Il est froid, ce garçon! Il est gentil, il est gentil, mais il est froid!

J'en suis désolé pour moi, mais je ne partage en aucune

pendant des heures entières des nouvelles, dont de prétendues améliorations leur promettaient l'arrivée plus prompte.

Le *Moniteur Judiciaire* a annoncé dans un de ses derniers numéros que le gérant du *Peuple Souverain* avait été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de Lyon, à 100 francs d'amende, à un mois de prison et à l'insertion du jugement dans six journaux, sur la plainte en diffamation portée contre lui par les officiers du 8^me régiment de hussards, cantonné à Saint-Symphorien-d'Ozon. Sur l'opposition formée à ce jugement, l'affaire est revenue hier devant le tribunal; un nombreux et brillant auditoire remplissait l'enceinte de la police correctionnelle. Le défenseur du *Peuple Souverain*, M^e Juif, a soulevé la question d'incompétence, les délits par la voie de la presse ne pouvant être déferés qu'au jury; mais sur la plaidoirie de M^e Pinc-Desgranges, le tribunal s'est déclaré compétent, et a ordonné qu'il serait passé outre immédiatement aux débats sur le fonds. La-dessus, M^e Juif a interjeté appel de ce jugement à l'audiende même, et le tribunal a remis la cause à huitaine.

— L'ouverture de l'exposition de la société des Amis des Arts aura lieu vendredi prochain.

Nous rendrons compte, dans des feuilletons spéciaux, de l'aspect du salon lyonnais.

— Par arrêté du 20 courant, le chemin de fer d'Avignon à Marseille est mis sous le séquestre.

L'exploitation aura lieu sous la surveillance de l'administration des travaux publics, et sous la direction d'un ingénieur désigné par elle.

— Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Etienne a rendu, samedi, son jugement sur la plainte portée par M. Ollivier, directeur des mines de la Baraillière, contre la *Sentinelle*. Le rédacteur-gérant a été condamné à 30 fr. d'amende, et 150 fr. de dommages intérêts.

— Un jour de la semaine dernière, un adroit filou se disant commissionnaire et artiste decrotteur au coin de la rue, se présenta, comme en ayant reçu la commission, dans un magasin de détail pour demander la facture de divers articles achetés par un monsieur dont il a oublié le nom, et dont il essaye en vain de se souvenir. Le marchand, sans défiance aucune, fait l'appel de ses débiteurs à cet industriel qui, après quelques noms auxquels il avait répondu non, finit par dire : Oui, M.*** dont j'avais oublié le nom, et qui m'a chargé de vous demander sa note. — Une facture en bonne et due forme lui est remise à l'instant. Ainsi nanti, il va consommer son larcin; du magasin chez le débiteur le trajet n'est pas long, il a le soin d'apposer au bas de la facture le nom du marchand, et il se présente chez le débiteur comme chargé de recevoir. Le débiteur reconnaît la facture et la solda au grand contentement de l'habile fripon qui se retire au plus vite, bien satisfait sans doute d'avoir réussi sans encombre à surprendre la bonne foi du marchand. (*Gazette*.)

— Vendredi matin, est parti de Lyon le dixième convoi des colons parisiens qui était arrivé la veille dans notre ville. Ce convoi est dirigé sur la province de Constantine, sous la conduite de M. Pailhé, capitaine adjudant-major au 24^e de ligne, qui a servi pendant sept années en Algérie. M. le docteur Dieuzaide, chirurgien sous-aide-major à l'hôpital militaire du Roule, et M. Bertelot, adjudant d'administration des hôpitaux, employé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sont chargés du service de santé et d'administration. La destination de ce convoi est le village de Jemmapes, situé dans la vallée de Feukdeh, à trente-deux kilomètres de Philippeville, à trente-cinq kilomètres d'El-Arouch, et au point de jonction des deux routes qui doivent relier à Bone ces deux centres de population.

— Les membres de l'émigration polonaise, résidant à Lyon, feront célébrer un service funèbre le mercredi 29 novembre, à dix heures du matin, dans l'église de la Charité, en mémoire du 18^e anniversaire de la Révolution de la Pologne, et pour le repos de l'âme de leurs héroïques compatriotes, morts en défendant l'indépendance de leur malheureuse patrie.

façon l'opinion du public. Je trouve l'œuvre de M. Méry charmante, charmante surtout par les détails. Les vers heureux y abondent. — Il est vrai que l'on n'y égorge personne, que le calembourg ne s'y prélassa pas du tout; il est vrai encore qu'une œuvre pareille demande à être jouée avec talent, interprétée avec goût, avec soin; tout y repose sur une pointe d'aiguille. Samedi, les acteurs, Mme Cossard et M. Pougin exceptés, ont cassé l'aiguille. Dimanche, j'ignore ce qui est advenu, grâce à un changement imprévu dans l'ordre du spectacle.

Nos théâtres se sont reconstitués sous la direction de M. Fournier. Si les artistes, aujourd'hui associés, succombent, ce qu'à Dieu ne plaise! ce ne sera probablement pas faute de zèle et d'ardeur, chacun d'eux ayant un intérêt direct, immédiat, à la prospérité de notre scène. On dit M. Fournier aussi habile administrateur qu'il est habile comédien, je le désire vivement. Mais la position qu'il a courageusement acceptée est pleine d'écueils; entre une municipalité impuissante et un public indifférent, la route est difficile, le succès problématique. Je souhaite que la diligence qui nous a amené M. Duprat ait porté César et la Fortune! MÉRAN.

FRONDES.

Le secret de Polichinelle.

Ceux qui croiraient que la France est occupée de deux noms, parce qu'on entend partout prononcer ceux de Cavaignac et de Louis Bonaparte, se tromperaient étrangement. A l'exception d'un très petit nombre d'hommes, tout le monde est occupé d'un troisième nom, celui qui résume toute l'histoire de la France. (*Gazette de France*.)

Nos lecteurs sont priés de considérer cet avis comme une invitation personnelle.

Nous espérons que la population lyonnaise montrera, par son empressement accoutumé, que ses ardentes sympathies pour le peuple infortuné qui, depuis dix-huit ans, mange le pain de l'exil, ne sont pas éteintes. Puissions-nous voir bientôt le jour de la justice se lever sur les oppresseurs, et puisse enfin l'hymne du triomphe faire oublier les chants de deuil!

— Une question, celle de la liberté commerciale qu'on avait laissée sommeiller à tort depuis le 24 Février, reparait maintenant sur l'horizon: un livre intitulé du *Droit de vivre* ou de la *Liberté commerciale*, édité par Guillaumin de Paris, nous annonce cette résurrection.

Nous engageons les fabricants et les ouvriers lyonnais à prendre connaissance de cette intéressante publication. Pour nous, nous y reviendrons au premier jour, et nous l'examinerons avec toute l'attention qu'elle mérite.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 25 novembre 1848.

Le ministre lit la lettre du citoyen Barthélemy St-Hilaire. Elle se termine ainsi:

« Je ne sais quels sont les ordres qui vous ont été transmis antérieurement par la commission exécutive, vous aviserez dans votre prudence à ce que vous devrez faire à cet égard. »

Ce n'est donc pas la Commission qui m'écrivait, c'était le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire. Sa lettre était relative au fait déjà signalé par le citoyen Marie, et déjà cette lettre du citoyen Marie était suivie d'exécution.

Je ne crois pas nécessaire à ma défense personnelle de discuter l'emploi des forces qu'on m'avait demandées, et que j'avais envoyées; je le ferai, cependant, dans l'intérêt de la commission exécutive. Si elle ne les a pas envoyées au Panthéon, c'est qu'on l'a jugé inutile. Quand, à huit heures, j'arrivai au Luxembourg, l'on me dit: Il y a eu des rassemblements au Panthéon, des orateurs; ils se sont dispersés et sont allés du côté des faubourgs.

J'arrive au système de défense adopté pour Paris; si ce système avait été improvisé le 23 au matin, on pourrait m'en imputer la responsabilité; mais il avait été exposé à la commission et discuté devant elle. Elle l'a trouvé bon ou mauvais; mais elle était libre de m'empêcher de le suivre si elle le désapprouvait. Elle était libre de ne pas me laisser le commandement de l'armée. Quant à la question de l'unité de commandement, j'ai soutenu très-énergiquement, très-soldatesquement peut-être ma pensée.

J'ai dit qu'en cas de combat je ne me soumettrais jamais à la dispersion des forces, et j'ajoute qu'à côté des causes politiques qui ont amené le renversement de deux monarchies, la raison matérielle qui en a surtout amené la chute, c'est que les officiers chargés du commandement ont regardé la lutte qu'ils engageaient comme une affaire de police bien plus que comme un combat. Je répète encore d'ailleurs qu'il y a eu accord complet entre moi et la commission, et sur l'unité du commandement et sur la concentration des troupes.

J'en appelle ici aux souvenirs des généraux présents sur ces bancs, je leur demande s'ils ont connu d'avance mon idée, s'ils l'ont approuvée. C'est plusieurs jours avant la lutte que je leur ai exposé mes idées. Je suis donc arrivé au 25 juin d'accord sur mon plan, non-seulement avec la commission, mais encore avec les généraux qui devaient combattre avec moi.

Oui, j'avais commandé expressément que les troupes ne fussent point dispersées, eh bien! une exception a eu lieu: un bataillon a été isolé à la place qui s'appelait autrefois la place Royale, et dont j'ignore le nom aujourd'hui.

Voix: La place des Vosges!

Eh bien! il a dû être désarmé, et cela était inévitable.

Quand une lutte aussi terrible s'engage, qu'arriverait-il si avant le danger, avant de connaître les forces qu'on a à repousser, on s'engageait au hasard, de tous côtés, au risque de porter les forces là où elles seraient le moins nécessaires?

On cite deux faits pour prouver l'efficacité des patrouilles. On a dit que la garde nationale avait détruit les barricades de la Porte-Saint-Denis et qu'elles ne s'y étaient point relevées. Oui, citoyens, mais chacun de vous se souvient que la Porte-Saint-Denis était le quartier-général du citoyen général Lamoricière, et l'on conçoit que les barricades ne s'y soient point relevées.

On a parlé aussi de mon projet de retraite dans la plaine des Vertus; je rappellerai ce que j'ai dû dire, ce que j'ai pu dire, car c'est ce que j'ai pensé. Il a pu arriver que quelqu'un m'ait dit: Mais si vous deviez quitter Paris, que feriez-vous? J'ai dit: Si nous devions quitter Paris, eh bien! nous nous retirerions avec l'Assemblée nationale, à ses portes, dans la plaine Saint Denis, et là nous attendrions que Paris tout entier vint à nous, pour le rendre à la garde nationale et à la population. (Longs applaudissements.)

On a dit non pas seulement que j'avais évité de combattre, mais que j'avais refusé de combattre jusqu'au 24 à midi. Je ne croyais pas, quelque averti que je fusse, qu'on viendrait soutenir ici que la lutte n'avait commencé que le 24 à midi. (Où! où! on a dit cela!) Par malheur pour l'historien, citoyens, il y a eu des blessés dans la journée de 23, j'en ai fait relever le chiffre. Le 25 juin, il y a eu 45 hommes tués, il y en a eu de blessés 160, au nombre desquels M. le général Bedeau.

Le cit. c. THOMAS: Et moi aussi!

Le cit. général CAVAIGNAC: Il me reste à justifier mon absence pendant la soirée du 23, et encore pendant la nuit. Il semblerait, citoyens, que j'eusse disparu. Si on ne l'a pas dit ici, on l'a dit ailleurs.

Mon absence était annoncée. Si le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire avait voulu venir avec moi, j'aurais accepté son escorte; mais je ne la lui aurais pas demandée. (Rire prolongé.)

L'orateur explique l'emploi de son temps. Il était allé au faubourg du Temple avec 7 bataillons pour enlever les barricades qui s'élevaient de ce côté. Le citoyen Barthélemy-Saint-Hilaire voit donc que le 23 on s'est battu, et que mon absence a eu ses motifs.

Il a dit aussi que j'avais dormi; oh! pour cela je dois convenir qu'il a eu raison. (Longue hilarité.) On dit que je repartis immédiatement après pour rentrer au ministère de la guerre; je suis allé non pas au ministère de la guerre, mais à l'Hôtel-de-Ville, où le citoyen général Bedeau venait

d'être blessé.

Le cit. général BEDEAU: Le citoyen général Cavaignac est venu à huit heures et demie à l'Hôtel-de-Ville, pour me demander compte de l'exécution des ordres qu'il avait donnés; il a installé le citoyen général Duvivier.

Le cit. général CAVAIGNAC: De là, je suis allé place du Panthéon, au quartier du général Damesme; le général Damesme n'est plus là pour témoigner de ce que je dis. (Non! non!)

Je suis rentré vers deux heures de la nuit à la présidence. Il est bien vrai, je le répète, que j'ai dormi sur un canapé environ pendant une heure.

J'arrive à une affaire qui, dans la pensée de l'historien auquel je réponds, serait aussi un calcul ambitieux. Il s'agit du temps qu'a mis l'artillerie de Vincennes à venir jusqu'à Paris. Il y avait, à Paris, à l'Ecole militaire, 500,000 cartouches; je ne prévoyais pas que cette déplorable lutte coûterait 2,100,000 cartouches, je croyais que 500,000 cartouches auraient suffi; mais cet approvisionnement fondait comme de la glace.

Il fallut envoyer à Vincennes deux bataillons et un régiment de cuirassiers.

Le citoyen ministre explique que cette force ne pouvait risquer d'être prise entre deux barricades; elle dut donc faire un grand détour. C'est le 25 juin, à 11 heures du soir, que partit la colonne, par la Madeleine, la rue de Clichy, le boulevard extérieur jusqu'à Clignancourt, et le mur d'enceinte jusqu'au canal Saint-Denis, Pantin, les Prés-Saint-Gervais, où elle a rencontré un commencement de barricades.

Au retour, la colonne dut suivre le chemin de ronde jusqu'au-delà de la butte Montmartre, où son entrée à la barrière de Clichy n'eut pas lieu tout-à-fait sans difficulté. Pendant trois jours, la colonne fit le même métier, elle passa la nuit à travailler et à marcher. Elle ne dormait pas comme moi. (Mouvement d'hilarité.)

Il est un dernier fait que j'ai besoin d'aborder, c'est ce qui touche aux efforts que j'ai faits pour arriver au pouvoir. Si je n'ai pas voulu combattre, si j'ai dormi, si j'ai retardé l'arrivée des munitions, c'est dans un but unique, dans un but d'ambition.

Il est bien vrai que plus d'une fois, avant le 22 juin, on a souvent, devant moi, déploré l'insuffisance de la commission exécutive, on a peut-être même exprimé devant moi une opinion qui pouvait me donner de certaines prétentions; mais, je le dis, et je défie qu'on me démente: rien d'officiel, rien ayant une valeur quelconque ne m'a été proposé avant la lutte des journées de juin.

Lorsque la démission de la commission a été sur le tapis, j'ai combattu cette pensée de retraite; je l'ai combattue, en effet, le cit. Saint-Hilaire ne pourra me le contester.

Le 22, trois de nos collègues vinrent me trouver (les cit. Landrin, Latrade et Ducoux); ils me demandèrent si, au cas de la retraite de la commission, je consentirais à rester au pouvoir. Je déclarai que je ne ferais partie d'aucune commission; que si le pouvoir n'était pas autrement constitué, je ne croirais pas pouvoir y participer.

Dans la commission, d'un autre côté, on proposa une retraite collective, avec l'engagement solidaire de tous les démissionnaires de ne rentrer au pouvoir qu'ensemble.

Je déclarai que je ne pouvais accepter cette proposition, mais que tant que la commission resterait en fonctions, je ne me séparerais pas de sa fortune.

Le cit. CAVAIGNAC rend compte des démarches faites auprès de lui par le docteur Adelsward, et lit une lettre de ce représentant. Il ajoute: « Je cherche véritablement ce que dans ma conduite parlementaire et dans ma conduite politique peut justifier les reproches portés contre moi, et je pose ainsi la question à mes adversaires: Suis-je, un ministre intelligent, ou suis-je un traître? »

Si j'ai sacrifié à mon ambition mes devoirs envers l'Assemblée, mes devoirs envers le pays; si par ambition j'ai fait verser le sang, j'éprouve le besoin de vous dire qu'entre vous et moi c'est une question d'honneur.

Si je vous demande si vous avez des faits à produire, produisez-les; car enfin il faut qu'après la question des faits vienne la question d'honneur, il faut qu'après l'avocat ce soit le soldat qui parle, et vous l'entendrez. (Longue interruption. — Marques bruyantes d'approbation.)

Le cit. président: La séance sera reprise à sept heures et demie.

Le cit. E. DE GIRARDIN: L'Assemblée doit être consultée.

Le cit. CAVAIGNAC insiste pour que la discussion ne soit pas interrompue, même par un renvoi à huit heures du soir.

L'Assemblée décide que la discussion continuera immédiatement.

Le cit. Bixio (pour un fait personnel): — Il est vrai que le 25 juin j'ai été en dissension avec le citoyen général Cavaignac sur les moyens de combattre l'insurrection. Mais je proteste contre toute insinuation qui, relativement à ce dissension, attribuerait une arrière pensée au citoyen général Cavaignac.

Le cit. Cavaignac: Il convient mieux à moi qu'à celui de mes adversaires qui va prendre la parole de remarquer que beaucoup de nos collègues sont absents. (Non, non.)

Le cit. Garnier-Pagès demande l'ajournement à sept heures du soir.

La séance sera reprise à huit heures.

Séance de nuit.

A huit heures la séance est reprise

Le citoyen Barthélemy St-Hilaire monte à la tribune, et par quelques paroles assez embarrassées, paraît vouloir rétracter l'accusation qu'il a portée contre le général Cavaignac.

Le citoyen président du conseil déclare ne pas vouloir accepter cette explication.

Les citoyens Garnier-Pagès, Landrin et Ledru-Rollin prennent successivement la parole.

Le général Cavaignac est monté pour la troisième fois à la tribune.

Répondant à une interruption de la Montagne, il s'est tourné vers les membres de l'extrême gauche, et leur a dit:

« Adressez-moi des injures tant qu'il vous plaira; je les ai longtemps dédaignées: je l'aurais fait encore, si elles n'étaient venues me poursuivre jusqu'à cette tribune; mais sachez bien que si j'étais homme à vouloir tirer parti de ce que vous dites, vos outrages me serviraient bien mieux que vos éloges! »

Et, faisant allusion à une parole de M. Ledru-Rollin, qui avait dit qu'il s'était séparé de M. Cavaignac; il répondit à l'ex-ministre du gouvernement provisoire:

Je ne sais si c'est vous qui vous êtes retiré de moi, ou si c'est moi qui me suis retiré de vous. Ce qui est certain, c'est que la séparation existe, et, quant à moi, je ne prévois pas qu'elle doive jamais cesser.

Après quoi l'Assemblée adopte, par 303 voix contre 34, un ordre du jour motivé présenté par le citoyen Dupont (de l'Eure), et qui maintient la déclaration précédemment faite que le général a bien mérité de la patrie.

PARIS, 26 novembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

On avait bien raison d'attacher une haute importance au résultat de la séance d'hier. Il s'agissait de savoir si M. le général Cavaignac avait été réellement le sauveur de la patrie, ou si, au contraire, on devait le regarder comme un traître et un ambitieux, comme un criminel de lèse-nation, ayant à dessein aggravé l'insurrection de juin pour se rendre indispensable et s'emparer de la dictature.

Eh bien ! toutes ces accusations, qui, au fond, n'étaient que la reproduction des articles pleins de fiel et de rancune de M. E. de Girardin, sont tombées devant la parole mâle et chaleureuse de M. le général Cavaignac. Il faut qu'il ait été bien éloquent, et nous voyons ce matin des journaux qui lui sont le plus hostiles reconnaître le talent extraordinaire qu'il a déployé. Il n'y a pas jusqu'à l'*Evénement* et la *Liberté*, ces deux journaux dévoués à M. Louis-Napoléon, jusqu'au *Bien public* et au *Courrier français*, les organes de M. de Lamartine, qui n'avouent le beau succès de tribune obtenu par M. le général Cavaignac.

Tout l'effort de l'accusation portait sur l'absence de troupes à Paris au moment de l'insurrection et sur l'abandon dans lequel on a laissé Paris pendant vingt-quatre heures. M. Cavaignac a démontré, preuves en main, qu'il avait réuni à Paris les troupes qu'avait demandées la commission exécutive. Il a fait voir que le plan adopté par lui dans cette circonstance était le seul que l'on pût mettre à exécution avec sécurité. Mais ce qui a surtout achevé de gagner à sa cause l'Assemblée nationale, c'est sa réplique à M. Ledru-Rollin. Ce que l'on affectait surtout de reprocher à M. Cavaignac, c'était de pencher pour les opinions de M. Ledru-Rollin. On répétait à chaque instant que des ouvertures étaient faites à ce dernier pour le faire entrer dans le cabinet. Eh bien ! M. Cavaignac a déclaré hautement qu'il ne pourrait jamais y avoir rien de commun entre lui et la Montagne. Cette déclaration, nous en sommes certains, ralliera beaucoup de voix à la candidature de M. Cavaignac.

Tous les journaux, à quelque nuance qu'ils appartiennent, sont unanimes pour constater l'éclatant triomphe du général.

La *Liberté* elle-même, le moniteur bonapartiste, est forcé d'en convenir.

Seul, le *Constitutionnel* se tait. Il ne dit mot, et en cela il imite la politique tortueuse et rancunière de son patron M. Thiers, qui s'est abstenu.

M. Baraguay d'Hilliers, le futur ministre de la guerre et le président des Poitevins, a été plus franc ; il a voté contre Cavaignac, avec V. Hugo et trente Montagnards.

Voici quelques noms significatifs de ceux qui ont cru devoir s'abstenir :

Barrot (Ferdinand), Barrot (Odilon), Barthélemy St-Hilaire, de Beaumont (Somme), Berryer, Bineau, Bonaparte (Louis-Napoléon), Bonaparte (Napoléon), Bonaparte (Pierre-Napoléon), Boulay (de la Meurthe), Charamaule, Crémieux, Denjoy, Duclerc, Dupin (Charles), Dupin (de la Nièvre), Faucher (Léon), Favre (Jules), Grandin, Joigneaux, Joly (Edmond), Labrousse, Lagrange, Ledru-Rollin, Malleville (Léon de), Félix Mathé, Mauguin, Molé, de Montalembert, Portalis, Félix Pyat, Sarrut, Thiers, Xavier-Durrieu.

Voici les noms des représentants qui ont voté contre l'ordre du jour motivé, présenté par M. Dupont de l'Eure :

Allart, Arène, Astaix, Théodore Bac, Baraguay d'Hilliers, Benoît, Bin de Bourdon, Brives, Calès, Chollet, Deville, Doutre, Dubarry, Greppo, Vic. Hugo, Henri Joly, Labordère, Lefranc (Pyrénées-Orientales), Charles Madet, Martin-Bernard, Mathieu (Drôme), Mulé, Lucien Murat, Ollivier (Bouches du Rhône), Pégot-Ogier, Pelletier, Agricol Perdiguier, Pierre Leroux, Proudhon, Eugène Raspail, Rouveure, Soullié, Terrier.

Les illusions des adversaires de M. Cavaignac sur les conséquences de la discussion d'hier étaient si complètes et si absolues, que la veille et le matin encore on se partageait la dépouille du pouvoir exécutif, qu'on regardait comme foudroyé d'avance par le factum de M. B. St-Hilaire. On avait sérieusement offert à M. Lamartine la présidence du conseil, avec M. Duclerc à l'intérieur, M. Pagnerre aux finances, M. Garnier-Pagès aux affaires étrangères, et M. Saint-Hilaire à l'instruction publique.

M. Lebreton ou M. Baraguay d'Hilliers devaient avoir le ministère de la guerre.

On a été fort étonné du silence que M. Lamartine a gardé hier pendant les débats de l'Assemblée. Il était arrivé depuis la veille à Paris et il assistait à la séance. Mais il avait déclaré, dès son arrivée, qu'il ne prendrait la parole que s'il y était forcé, et qu'il désirait ne pas voir son nom mêlé aux récriminations et accusations relatives aux affaires de juin.

On disait hier au sortir de l'Assemblée, minuit passé, que la discussion qui venait de finir vaudrait un million de voix au général Cavaignac. Un des statisticiens de l'Assemblée prétendait que 700,000 voix lui seraient acquises pour sa déclaration de rupture avec la Montagne ; 500,000 pour le démenti donné aux bruits de connivence secrète avec M.

Ledru-Rollin, que M. Ledru-Rollin lui-même avait peut-être contribué à laisser courir, et enfin 300,000 voix pour la puissance jusqu'alors inconnue que le débat avait révélée dans le talent oratoire du président du conseil.

M. Vieillard disait en quittant l'Assemblée : Ah ! si notre jeune homme pouvait faire pendant un quart-d'heure ce que celui-ci vient de faire pendant une demi-journée, je n'aurais aucun doute sur son succès.

A la suite de la publication faite dans le journal le *Peuple*, d'une lettre, dans laquelle le citoyen Proudhon avait traité le citoyen Félix Pyat d'aristocrate, le citoyen Félix Pyat a adressé hier au citoyen Proudhon, dans les couloirs de l'Assemblée, d'abord de vives objurgations, puis un coup de poing.

Le citoyen Proudhon a rendu au citoyen Félix Pyat deux soufflets pour un.

Portefeuille financier.

Le résultat de la séance d'hier a fait monter la rente parmi les spéculateurs de la coulisse réunis au passage de l'Opéra. Ils faisaient hier le 5 p. 100 à 64 65, quoique le parquet soit fermé à 65 25. Ils ont remonté hier à 64 95 et 65, et aujourd'hui ils étaient à 65 25.

EXTÉRIEUR.

Les nouvelles d'Allemagne sont aujourd'hui d'un intérêt fort médiocre. La situation de l'Autriche n'a pas changé, et l'on attend avec impatience le résultat de la réunion de l'Assemblée constituante à Kremsier.

En Prusse, le refus de l'impôt trouve de nombreux partisans et de nombreux adversaires. Il n'y a pas là cette presque-unanimité qui accueillait la résistance de l'Assemblée à sa transportation à Brandebourg.

L'archiduc Jean a fait une proclamation aux Prussiens pour les engager à ne pas refuser l'impôt tout en leur promettant de faire respecter la garantie des droits et des libertés du peuple.

En Danemark, le ministère nouveau est composé, mais il a annoncé qu'il suivrait les errements du dernier ministère.

Quant aux nouvelles d'Italie, elles sont de la plus complète nullité.

EXÉCUTION DE MESSEHAUSER. — Selon la *Gazette de Breslau*, l'exécution du brave Messenhauser aurait eu lieu le 16. Il a été fusillé, dit ce journal, en vertu d'une sentence de guerre, dans le fossé de la ville, près de Neuthos. Il est arrivé à pied, au milieu d'une forte escorte militaire. L'escorte a formé un carré; Messenhauser, après avoir baissé le crucifix et serré la main au prêtre qui l'accompagnait, a jeté sa casquette et son manteau. Il adressa un discours à ses meurtriers, mais le public n'entendit rien. Ensuite, il posa sa main droite sur son cœur, et commanda lui-même le feu; il reçut les balles debout, sans avoir voulu se laisser bander les yeux.

Le commandant de la garde nationale de Vienne est mort en héros, et, comme Blum, avec confiance dans le triomphe de la liberté.

— On a arrêté la comtesse Reviczka, femme du feu chancelier de la cour de Hongrie.

VIENNE, 18 novembre. — Hier soir un jeune homme a été fusillé pour avoir tenu dans un cabaret, le 13 novembre, c'est-à-dire douze jours après la reddition de la ville, des propos de nature à produire de l'excitation et proféré des menaces de mort contre certaines personnes. C'est la *Gazette de Vienne* elle-même qui motive ainsi l'exécution sommaire de ce malheureux jeune homme.

Six autres exécutions devaient avoir lieu, dit-on, ce matin; mais elles auraient été contremandées, à cause d'une cérémonie funèbre qui doit être célébrée au Lagerberg, près de Vienne, en mémoire du comte de Baillet-Latour.

A propos de cette justice militaire qui règne en souveraine à Vienne, en ce moment, permettez-moi une réflexion qui, je crois, ne manque pas d'exactitude. C'est que, depuis quelques mois, l'influence militaire a été immense en Autriche; qu'elle a dominé toute la politique, et qu'à elle revient presque exclusivement la responsabilité des fautes qu'a pu commettre, depuis lors, le gouvernement autrichien. Cette influence s'est personnifiée en trois noms : Windischgrätz, Radetzki, Jellachich. Ces trois hommes, chacun dans sa sphère d'action, se sont montrés omnipotents, l'un en Italie, l'autre en Hongrie, le troisième à la cour même, où il faisait prévaloir ses avis jusqu'au sein du conseil. Cette prépondérance de l'élément militaire dans la politique autrichienne n'a pas été sans influence sur le peu d'empressement qu'a mis le gouvernement à adhérer aux négociations proposées par la France et l'Angleterre dans les affaires d'Italie, et sur le peu de bonne volonté dont il a fait preuve jusqu'ici pour mener ces négociations à bonne fin. Radetzki ne veut pas entendre parler de l'abandon, non pas seulement total, mais même partiel de la Lombardie, et de Milan sa volonté trouve de l'écho à Vienne.

De nombreuses visites domiciliaires viennent d'avoir lieu, à la suite de diverses proclamations du commandant militaire et du conseil communal, qui invitaient les habitants, sous peine d'être punis selon toute la rigueur de la loi martiale, à remettre les armes qui pouvaient être restées en leur possession. Un journal, d'ailleurs assez peu estimé, il est vrai, la *Flagellation*, prétend que dans une de ces visites, opérée dans un cabaret du faubourg de Landstrasse, on aurait découvert un dépôt d'environ mille fusils, et que, par suite, le propriétaire et les employés de l'établissement auraient été mis en état d'arrestation.

Le même journal dit, en outre, qu'on aurait trouvé chez M. Jules Becker, rédacteur du *Radical*, qui se trouve également sous la main de la justice militaire, un plan dressé de concert avec Kossuth, ayant pour objet la falsification des billets de la banque de Vienne. Mais, je vous le répète, la feuille qui donne ces nouvelles mérite peu de crédit.

On dit que M. Tausenau, président du club démocratique de Vienne, a été arrêté au camp impérial à Gœding.

On désigne comme futur ministre de la justice le conseiller de Stelzhammer, que l'on assure être un homme d'un grand mérite. M. Bach, qui était sans contredit la tête du précédent cabinet, aurait obstinément refusé le portefeuille qui lui était offert, en déclarant qu'il ne rentrerait au pouvoir que lorsqu'il aurait réussi à se former un parti au sein de la diète.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Prusse. — La position n'est pas changée à Berlin. Les députations des conseils communaux de Coblenz, Cologne et Trèves, se sont présentées à Potsdam pour obtenir du roi une audience qui leur a été refusée. Ils lui ont envoyé une adresse par écrit pour rappeler son attention sur la gravité des circonstances.

Autriche. — A Vienne, on parlait d'une victoire des Hongrois sur un corps d'armée impériale, sous les murs de Presbourg. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le prince Windischgrätz paraît décidé à renoncer au système des exécutions. On cite plusieurs commutations qu'il aurait accordées à des malheureux condamnés à mort par la commission militaire.

Italie. — TURIN, 23 novembre. — Nous n'avons plus de démonstrations. Les étudiants sont allés réclamer trois de leurs compagnons arrêtés dans le dernier attroupement; ils ont reçu avec calme l'annonce que le procès serait instruit et leurs camarades délivrés s'ils étaient innocents, et autant notre ministère est négligent dans les relations diplomatiques qui touchent à notre nationalité, autant il l'est peu pour ces petites mesures de sûreté publique, principalement lorsqu'il s'agit des cris de mort à Pinelli!

On espère cependant que les événements de Rome détermineront la nation à protester contre une politique qui vaut moins encore que celle de l'infortuné Rossi.

Un parti qui devient très-fort demande la constituante. C'est là l'épée qui doit couper le nœud gordien.

BOLOGNE, 14 novembre. — A minuit précis, et à l'insu même du général Latour, le ministre Zucchi ayant réuni les troupes de la garnison devant l'Hôtel-de-Ville leur a ordonné de barricader les rues du faubourg Saint-Pierre, les Lame, le Pratello, et de faire ensuite des perquisitions rigoureuses dans toutes les maisons.

Le résultat de cette mesure extraordinaire a été fort heureux, le gouvernement s'étant emparé d'une quantité considérable d'armes qui se trouvaient cachées.

Les événements dont Rome vient d'être le théâtre n'ont donné lieu à aucun mouvement dans le port de Toulon. Mais il est probable que le vice-amiral Baudin, informé de la position critique dans laquelle se trouve Pie IX, enverra quelques bâtiments à Civita-Vecchia, où nous avons, du reste, en ce moment deux vapeurs.

ANCONA, 18 novembre. — Une partie de la flotte sarde est entrée dans notre port. Ce sont les navires suivants : les frégates *Saint Michel*, *De Geney* — *Beroido* — *Euridice*, les vapeurs, *Tripoli* — *Anthéon* — *Goito* — la corvette l'*Aquila*.

Algérie.

ALGER, 15 novembre. — La province d'Alger continue à jouir de la plus grande tranquillité. Des constructions nouvelles d'un intérêt général s'élèvent sur tous les points. Deux caravanserais, destinés à recevoir les voyageurs et à les abriter pendant la nuit, vont être construits sur la route d'Alger à Aumale, le 1er à la smala du Khalifa, et le 2me à Mezouba au sortir de l'oued-Zérona, et une traîlle (bateau) sur l'Ysser en bas de Tablat, permettra la fréquentation de la route en toute saison.

ORAN, 17 novembre. — Le sixième convoi des colons parisiens, fort de 817 personnes, hommes, femmes et enfants, est arrivé le 16 de ce mois, au matin, à Mers-el-Kébir, par la frégate à vapeur le *Cacique*. Aussitôt que l'administration militaire eut connaissance de leur débarquement, elle s'occupa activement de leur entrée et de leur installation provisoire à Oran, où cette expédition doit séjourner en attendant la construction des baraques qui la recevront à Fleurus, autrefois Joinville, lieu de sa destination définitive.

A dix heures du matin, une longue file de fiacres et d'omnibus, retenus par les soins de l'autorité, et chargés, outre mesure, de femmes et d'enfants du convoi, traversa la rue de la Marine et le boulevard Oudinot, pour se rendre à la caserne de la Casbah, qu'on avait assignée pour résidence aux colons, et qui avait été évacuée, à cet effet, par la légion étrangère. Nous avons remarqué que, comme dans toutes les autres expéditions, le nombre des femmes, des enfants surtout, était considérable. On peut l'évaluer aux deux tiers du personnel total du convoi. La plupart de ces faibles créatures, fatiguées par le voyage, paraissaient avoir le plus grand besoin de repos.

Spectacles du 28 novembre 1848.

Grand-Théâtre. — La Sylphide. — La Dame Blanche. — Un Caprice.

Théâtre des Célestins. — Horace et Caroline. — Le Chevalier d'Essoire. — Margot ou le bien de l'éducation.

Le Directeur-Gérant, JACCOTTET.

Lyon, imp. de MOUGIN-RUSAND, rue Centrale.